

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les syndicats ouvriers des Etats-Unis sont réfractaires au bolchevisme. — Les conceptions de lord Curzon rappellent singulièrement celles de Berlin ! — Le Reichstag vote la confiance à Stresemann : à travers les propos échangés. — Une manœuvre à double fin : Le Reich veut abolir la journée de 8 heures. — Le premier accord conclu dans la Ruhr.

On sait que le gouvernement de Washington conserve à l'égard de la Russie des Soviets la plus expresse réserve. Cette réserve n'a pu être entamée ni par les rapports des « missionnaires » de la politique qui ont séjourné auprès de Lénine et de Trotsky, ni par les rapports des délégués de diverses firmes commerciales et industrielles ou des mandataires de groupes financiers cherchant à Moscou de fructueuses opérations.

Rien n'a pu ébranler la prudente réserve de l'actuel ministre des Affaires Etrangères, M. Hughes.

Bien des faits ont contribué à provoquer la méfiance de l'opinion américaine à l'égard du bolchevisme.

Mais ce qui a porté, semble-t-il, le plus grand coup à la propagande russe aux Etats-Unis, c'est la découverte de manœuvres en vue d'accaparer au profit du communisme les organisations ouvrières américaines.

Les agents de Moscou ont essayé de se glisser dans le plus grand syndicat des mineurs pour en prendre ensuite la direction.

Ils ont été démasqués en termes vifs par le président de l'*United Mine Workers of America*, M. John L. Lewis, dans un rapport qui a suscité une émotion considérable de l'autre côté de l'Atlantique.

Le leader des travailleurs de la mine a déclaré que les communistes disposaient d'un million d'adhérents et de six mille chefs ou propagandistes, qui, méthodiquement, et avec des appuis étrangers, cherchaient à mettre la main sur les syndicats américains.

Par ailleurs, ajoute M. John Lewis, des sommes considérables ont été dépensées par les organisations rouges pour entraîner la masse des travailleurs américains vers la révolution.

Par trois fois depuis la guerre, les extrémistes qui prennent leur mot d'ordre à Moscou ont tenté de déclencher des grèves qui devaient se tourner en mouvements insurrectionnels. Ce n'est pas seulement la Fédération américaine du travail et toute l'organisation syndicale qui a été visée par les agitateurs bolchevistes, c'est la structure même de la société américaine, affirme le président John L. Lewis. La lutte qui s'est engagée dans les milieux ouvriers a été une lutte entre le bolchevisme et l'américanisme.

En démasquant les intrigues du communisme international, l'*United Mine Workers Union* a mis en garde toutes les autres formations ouvrières des Etats-Unis.

Certes les Syndicats ouvriers américains peuvent avoir des revendications ardues à exprimer.

Mais ils entendent, néanmoins, conserver leur caractère national.

Dans tous les cas, entre le bolchevisme et l'américanisme, ils ont fait leur choix : ils repoussent le communisme international dont la classe ouvrière ne peut attendre que misères.

La conduite des Syndicats américains mériterait bien de servir d'exemple et de leçon !

La surprise n'est pas encore calmée, tant en France qu'en Grande-Bretagne, qui accueillit les dernières déclarations de lord Curzon.

Un point, surtout, ne laisse pas d'inquiéter : la confirmation de thèses développées par le ministre anglais avec certaines personnalités politiques britanniques.

Le discours de lord Curzon nous en fournit une nouvelle preuve.

Nous avons dit que ce discours consistait surtout en négations, en critiques, en récriminations.

Cependant, de cet amas d'amères doléances, on peut dégager trois précisions qui portent — comme par hasard — sur les points où pourraient éventuellement éclater un conflit entre le *Foreign Office* et la France.

Tout d'abord, lord Curzon a notifié l'opposition de l'Angleterre à tout ce qui ressemblerait à un démembrement, fût-il spontané, de l'unité allemande.

Puis, lord Curzon précise qu'il appartient à la France, non à l'Allemagne, de formuler des propositions.

Enfin, il a souligné que si la Grande-Bretagne avait maintenu des troupes à Cologne, c'est qu'elle entendait intervenir en tiers — lisez : en rôle d'arbitre — dans la discussion des arrangements, même locaux.

On ne peut prévoir comment se traduiront en actes de telles déclarations.

Du moins, un fait est acquis : Londres signifie une fois de plus à Berlin qu'on peut compter sur son appui pour défendre ses conceptions.

Est-ce là travailler à l'Entente ? Est-ce même travailler à la paix ? Vraiment, il n'apparaît guère !

Après une discussion agitée, M. Stresemann a obtenu du Reichstag un vote de confiance approuvant ses déclarations.

Par contre, il n'est pas encore investi des pleins pouvoirs souhaités.

C'est que les partis de la coalition ne sont pas tombés d'accord sur les limites de ces pleins pouvoirs et plusieurs points restent entre eux en discussion.

En attendant que leur attitude se précise il n'est pas sans intérêt de considérer l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée la crise politique allemande.

Nous écrivions l'autre jour que si, au dernier moment, le chancelier Stresemann avait reculé devant l'instauration officielle de la dictature c'est par peur de plus grands maux.

Mais, en fait, M. Stresemann n'est pas un homme à reculer devant aucune mesure exceptionnelle.

Dans ses déclarations au Reichstag, le chancelier a couvert les procédés des ministres bavarois : procédés nettement dictatoriaux, inspirés de préoccupations toutes nationalistes, pangermanistes et même monarchiques.

Et ces complaisances pour la Bavière ont valu au chancelier force félicitations !

Le Reichstag a encore entendu un créateur du parti socialiste prenant la parole pour réprimander les nationalistes, non pas comme on pourrait le supposer pour leur connivence avec la Bavière monarchique, non pas même pour leurs desseins de rupture avec la France, mais parce qu'ils poursuivaient une politique de guerre, alors qu'ils ne possèdent pas les moyens de la faire !

C'est encore un orateur socialiste qui s'est levé pour célébrer, après le chancelier, les schupos de Dusseldorf qui, le 30 septembre, massacrèrent les séparatistes Rhénans.

Ainsi aujourd'hui comme hier, comme toujours, les socialistes allemands sont les serviles serviteurs du nationalisme allemand, du pangermanisme.

Enfin, si nous voulons achever notre édification quant à la valeur de la capitulation allemande, relisons et ne l'oublions pas cette exhortation du chancelier aux nationalistes :

« Si vous vous mettez dans une situation telle que les traités auront cessé d'exister, arrangez-vous d'abord pour qu'à ce moment-là le peuple allemand soit uni. »

Traduisons la formule et donnons lui son vrai sens : que le peuple allemand s'unisse, fasse bloc, pour fouler aux pieds enfin les traités.

Pourrait-on soutenir, après cela, que la capitulation soit un fait accompli ?

Elle est en route, certes ! Elle se produira, inéluctablement, mais à la condition que nous jouions serré, très serré !

Parmi les objectifs du nouveau ministre allemand, il en est un qui ne laisse pas d'être particulièrement inquiétant.

Il paraît absolument déterminé à saper la journée de huit heures.

Il y a là une double manœuvre très bien combinée, qui vise, d'une part, sous prétexte de patriotisme, à imposer aux ouvriers la charge de l'assainissement financier et des réparations, et, d'autre part, à faire se dresser les masses ouvrières de tous les pays contre ces mêmes réparations, présentées comme la cause de l'atteinte portée au principe de la journée de huit heures.

Au total, la mesure envisagée poursuit un double but : à l'intérieur, opérer une vaste duperie à l'égard de la classe ouvrière allemande ; à l'extérieur, créer une arme redoutable de division.

Quant à la gravité des répercussions qui découleraient de l'abandon par l'Allemagne de la journée de huit heures, notre confrère Romier, de la *Journée Industrielle*, nous l'a fait entrevoir. Il écrit :

« La France — nous voulons dire tous les Français — doit prendre garde au « traquenard ». L'Allemagne, c'est évident, ne peut payer les réparations qu'en faisant un effort supplémentaire. Mais un effort supplémentaire qui serait imposé aux seuls ouvriers serait inutile s'il ne servait qu'à abaisser le prix de revient des marchandises allemandes, dont l'exportation fournirait aux « magnats » une nouvelle occasion de faire émigrer, à leur seul profit, la fortune de leur pays. Cet effort ne pourrait durer longtemps ; il durerait juste assez de temps pour permettre aux dirigeants de l'Allemagne d'attendre la chance d'un revirement de notre part ou d'une intervention anglaise. Il serait inutile, et il serait dangereux. Dangereux parce que les ouvriers des autres pays protesteraient contre la France, rendue responsable indirectement de cette exploitation ; dangereux aussi parce que les industriels allemands, disposant d'une main-d'œuvre à prix réduit et de fonds de roulement qu'ils ont mis en réserve à l'étranger, envahiraient de nouveau tous les marchés. Sans parler d'autres conséquences, le chômage et la mauvaise humeur de l'Angleterre s'en trouveraient accrues. »

On le voit, nous ne saurions faire montre de trop de circonspection vis-à-vis de l'habile « traquenard » des dirigeants allemands : la France doit s'opposer à une combinaison « dont elle serait la dupe matérielle et la victime morale. »

Tandis qu'à Berlin on ne songe qu'à ergoter, tergiverser et, pour tout dire, qu'à « rouler » la France, la situation évolue heureusement dans les régions occupées.

L'autre jour, le groupe Stinnes possédait au général Degoutte un certain nombre de conditions en vue de la reprise du travail.

Un refus pur et simple fut la réponse du représentant de la France : seule réponse admissible en présence des prétentions du magnat de la Ruhr.

La leçon n'a pas tardé à porter ses fruits.

De fait, un nouveau groupe très important vient de conclure avec le même général un arrangement pour la reprise du travail, arrangement qui n'implique aucune dérogation à nos conditions du 11 janvier.

Cet accord a trait aux prestations en nature qui reviennent à la France. Il réserve tous les droits de nos alliés, y compris la priorité belge : il s'agit simplement d'une entente portant sur nos seules attributions.

Un tel accord est avantageux pour tout le monde : pour les populations d'abord, pour les industriels eux-mêmes et pour la France enfin.

Ainsi nous commençons à recueillir les fruits de notre constance.

Ce n'est qu'un début, sans doute. Mais, tour à tour, tous les groupements industriels de la Ruhr devront se résigner à l'inévitable qui d'ailleurs sauvegardera leur intérêt.

Encore un peu de patience et les résultats se révéleront tangibles !

M. D.

néral de la Badische Anilin. Ils ont déclaré que les Allemands comprendraient fort bien qu'ils ne pouvaient pas s'attendre à recevoir une aide quelconque des gouvernements anglais ou américain, mais qu'ils espéraient sincèrement arriver à des arrangements pratiques avec les fabricants des Etats-Unis.

Les schupos tuent deux Allemands et un Français

Dans la nuit du 7 au 8 octobre, vers minuit, une bagarre a eu lieu entre les ouvriers de la mine Annibal, à 2 kilomètres de Bochum, à laquelle ont été mêlés quelques Français et des policiers allemands.

Deux Allemands ont été tués à coups de pistolet et un Français à coups de matraque.

La plupart des coups de feu étaient tirés par les policiers allemands.

Les saisies de fonds

La Sûreté française, d'accord avec les municipalités, a procédé lundi à plusieurs saisies pour le compte des autorités d'occupation. Dans l'imprimerie de la Reichsbank d'Essen, on a saisi 3.590 milliards ; à Oberhausen, 592 ; à Mulheim, 1.184.

De nouveaux impôts en Allemagne sur les cartes et le sel

Une des dernières mesures fiscales prise par le gouvernement allemand pour faire face à la situation financière est une taxe de 27 millions de marks sur chaque paquet de cartes à jouer et de 237.000 marks par kilo de sel.

Deux nouvelles mines occupées

Les mines Freivogel et Gluskauft ont été occupées, en vue de leur desstockage. L'opération s'est effectuée sans incident. L'extraction n'a pas été interrompue, et le travail a continué normalement dans tous les bâtiments.

Un fillette allemande sauvée par un lieutenant de cuirassiers français

A Mettmann, auprès d'une ferme où est cantonné un peloton du 5^e cuirassiers, une petite-fille allemande tombée dans un étang allait se noyer, sous les yeux de spectateurs impuissants, dont la mère, qui se tordait les bras de désespoir. Le lieutenant commandant le peloton, attiré par les cris, accourut, s'élança dans l'eau tout habillé et ramena l'enfant qu'il remit à la mère éplorée.

Stresemann aurait demandé à la France et à la Belgique de négocier

Une note officieuse de source berlinoise fait savoir que le gouvernement allemand a prié ses représentants diplomatiques à Paris et à Bruxelles de demander officiellement aux gouvernements français et belge s'ils sont disposés à présent à entrer en négociations avec le gouvernement du Reich au sujet de la reprise du travail dans le territoire de la Ruhr.

La Pologne n'a pas l'intention d'intervenir en Allemagne

La presse polonaise exprime unanimement son étonnement, à l'occasion d'une nouvelle de source anglaise, disant que la Pologne prépare une intervention en cas de révolution en Allemagne et déclare cette nouvelle dénuée de tout fondement.

Le désaccord Baldwin-Curzon trouve écho dans la presse

On laisse percer dans la presse l'impression que M. Baldwin et lord Curzon ne semblent pas être d'accord sur certains points.

C'est ainsi que l'*« Evening Standard »* remarque que, par leurs communiqués et par leurs déclarations, le premier ministre britannique et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ont, à tort ou à raison, donné l'impression qu'ils ne partagent pas les mêmes vues en ce qui concerne les relations entre l'Angleterre et la France et la question des réparations.

M. Lloyd Georges aux Etats-Unis

On mande de Montréal que M. Lloyd Georges est atteint de nouveau par sa laryngite. Il n'a pu prononcer son discours, lundi après-midi, à Montréal. Il a prononcé seulement quelques paroles au banquet qui lui était offert dans la soirée, par suite du mal de gorge. M. Lloyd Georges espère toutefois poursuivre son voyage.

L'Angleterre accepterait le droit de visite de ses navires

Suivant des informations de Londres, la demande américaine au gouvernement britannique de permettre l'examen des navires anglais dans la limite de 12 milles, pour combattre la contrebande des boissons alcooliques, pourrait être bientôt accordée.

On se souvient que l'Angleterre avait refusé ce droit de visite. Ce serait à la suite d'une pression exercée par les délégués des Dominions qu'elle reviendrait sur sa décision.

Une escadre de croiseurs anglais va faire le tour du monde

Tous les bâtiments appartenant à la première escadre de croiseurs légers quitteront l'Angleterre le 24 novembre pour faire autour du monde un voyage.

Diminution des constructions navales en Grande-Bretagne

Le registre du « Lloyd » montre que pendant le trimestre se terminant le 30 septembre, il y a une forte diminution de constructions maritimes en Grande-Bretagne et en Irlande. Tandis que l'Allemagne a en chantier un tonnage de 345.985 tonnes, celui de la France, est de 142.660 tonnes ; celui des Etats-Unis, 99.883 tonnes ; celui de l'Italie, 145.425 tonnes.

Toutefois, le tonnage britannique, en chantier, est encore supérieur puisqu'il est de 1.029.000 tonnes, mais c'est le chiffre le plus bas qu'on ait enregistré depuis 14 ans.

La rentrée des Turcs à Constantinople

L'application du régime sec fait partie d'une série de mesures dont l'application paraît prochaine, comme :

1° Exercer des poursuites judiciaires contre les Musulmans ayant joué un rôle actif en recueillant des souscriptions au profit des comités arméniens ou des armées helléniques.

2° Entamer une procédure contre les habitants de Constantinople, sans distinction de race ni de religion, dont le crime de lèse-patrie durant la lutte nationale sera établi.

3° Compléter les mesures contre les femmes turques ayant transgressé durant l'armistice les prescriptions du Coran par leurs relations avec des éléments étrangers à Constantinople.

4° Mettre fin, dans le délai d'un mois, à la situation imprécise des réfugiés russes à Constantinople.

EN ESPAGNE

Mesures fiscales

Une circulaire du ministère de l'intérieur espagnol adressée à tous les gouverneurs civils, édite, entre autres mesures, une réglementation des bénéfices commerciaux ; elle prévoit que pour les articles de première nécessité, il ne pourra être réalisé qu'un bénéfice net maximum de 14 p. 100 par an.

Des troupes espagnoles du Maroc seraient rapatriées

Dans les milieux politiques on prête au général Primo de Rivera, à la suite de conversations qu'il a eues avec les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Italie, l'intention de prendre, au sujet du Maroc, une mesure sensationnelle, qui serait accueillie avec une réelle satisfaction par l'unanimité du pays.

On croit que le président du Directoire a laissé entendre que le rapatriement d'un important contingent de troupes du corps expéditionnaire aurait lieu.

La ville de Yokohama reprend son activité

Le chiffre des exportations pour Yokohama s'est élevé pour le mois de septembre à 8 millions de yens. De plus en plus nombreux, les réfugiés rentrent dans cette ville, qui compte actuellement 252.000 habitants ; 56.000 baraques ont été construites pour leur donner asile.

Une panique à Londres

Le *Daily Mail* rapporte que dimanche, un peu avant midi, au grand marché des canaris de Bethnal Green, à Londres, quelqu'un poussa le cri : « Un tremblement de terre ! » Ce cri provoqua une panique, à la suite de laquelle la foule, évaluée à 3 ou 4.000 personnes, se dispersa dans tous les sens. Onze personnes

ont été transportées à l'hôpital et cinquante blessées légèrement, 2.000 oiseaux et volailles ont été piétinés dans leurs cages et plus de cent chiens et chats écrasés.

Personne ne sait qui a poussé le cri qui détermina la panique. Certains, en s'enfuyant de rue en rue, parlaient d'un cheval emballé, d'autres de bandits armés de revolvers. Les policiers eurent intervenir pour apaiser la panique.

On pense faire du pôle Nord une station thermale

Un câble de Washington, au « New-York Herald » :

« D'après le docteur Charles-D. Walcott, le pôle Nord sera, dans quelque mille ans, une station thermale ; la chaleur, en effet, pousse lentement les glaciers vers le nord.

« Au cours des observations qu'il a faites, le docteur Walcott a noté que le fameux glacier Selkirk avait reculé de plus de 350 mètres. »

Un parapluie explosif

A Villeneuve-de-Berg (Ardèche), au quartier de Chantuzas, M. Coste, cultivateur, ayant cassé la poignée métallique de son parapluie, se mit en devoir de la resouder sur une lampe, mais soudain, sous l'action de la chaleur, une explosion se produisit. M. Coste a été atteint grièvement par une grêle de petits plombs qui lui labourèrent le visage, lui crevèrent l'œil droit et le blessèrent à l'épaule.

Un mystérieux engin avait été inséré dans le manche du parapluie et avait éclaté.

Un oiseau vole de l'île d'Héligoland aux Pyrénées

Un passereau dit « rouge-gueule », capturé à Irouleguy, près de Pau, portait, attaché à la patte gauche, un anneau en métal blanc sur lequel se lit l'inscription : « Biolog-Héligoland 8.664. » Parti d'Héligoland, le passereau a dû traverser dans une formidable randonnée une partie de la mer du Nord, de la Hollande, la Belgique et la France.

CHRONIQUE LOCALE

NOS ROUTES

Dans sa dernière session, le Conseil général du Lot s'est occupé de la question relative à l'entretien des routes départementales dont l'état est défectueux.

Il faut réparer les routes : c'est urgent. Mais il faut voter des crédits. Ces crédits seront payés, évidemment, par tous les contribuables, au prorata de leurs contributions.

Cela est conforme à la justice fiscale, disent les uns, alors que d'autres proclament que faire payer tous les contribuables pour l'entretien des routes n'est pas juste.

Nous serions assez disposés à donner raison à ceux-ci.

Jadis, les routes nationales et départementales du Lot étaient réputées pour leur belle solidité, leur entretien parfait. Aujourd'hui, leur réputation est contraire.

Il y a trop de roulage, trop de trafic par route, aujourd'hui, et l'entretien aussi inégalement assuré soit-il, ne peut pas maintenir les routes en bon état.

Il faudrait des sommes considérables et toujours renouvelées pour que nos routes soient entretenues comme elles l'étaient jadis.

C'est la faute au roulage intensif, à la circulation de plus en plus intense des camions et autos.

Et alors ? N'appartient-il pas aux propriétaires des camions, des autos qui sillonnent les routes de payer pour permettre d'assurer le bon entretien de ces routes ?

Il est question, en effet, d'imposer une taxe supplémentaire aux propriétaires des autos et des camions. Le ministre des finances a déposé un projet dans ce sens. Mais ce projet a été aussitôt l'objet de vives protestations qui ont été portées même au sein de l'Assemblée départementale du Lot.

Nous n'avons nullement l'intention de donner tort aux protestataires. Ils ont une raison de s'élever contre une taxe nouvelle qui les grèvera, et, partant, de défendre leur portefeuille.

Mais, enfin, il faut être de bon

compte. S'il est prouvé que ce sont les camions, les autos qui fatiguent, éreintent, démolissent nos routes, il serait bien injuste de demander aux piétons de payer les dégâts !

Après tout, il y a beaucoup d'autos qui roulent pour le simple agrément de ceux qui les font rouler.

Eh bien, mais les plaisirs, les agréments doivent se payer. C'est du reste l'avis du ministre des finances qui l'a déclaré dans une interview que publie l'« Echo de Paris ».

Le ministre des finances donne des chiffres très précis. Les automobilistes paient 374 millions de taxe : l'entretien des routes françaises coûte 831 millions !

Il est certain que toutes les autos ne doivent pas être imposées au même taux. L'auto du médecin, l'auto de certaines catégories de voyageurs, l'auto qui assure un service public méritent quelques égards.

Mais, en vérité, les autos qui circulent pour le plaisir de leurs conducteurs et de leur famille, les autos qui assurent des services largement rétribués et qui rapportent gros aux exploitants, peuvent bien subir une taxe supplémentaire, qui, au surplus, empressement-nous de le dire, sera payée par... le voyageur !

On a dit que cette taxe serait la ruine de l'industrie automobile.

Le ministre ne le croit pas et il donne à ce sujet les chiffres suivants : en 1921, il y avait 231.000 automobiles ; en ce moment, il y en a 361.000.

L'industrie automobile se porte à merveille ; elle a une rude santé ; elle ne mourra pas d'une taxe supplémentaire, tandis que nos routes, les belles routes de France qui sont transformées en fondrières, risquent si on ne les répare pas, de disparaître, et tout au moins, d'être impraticables et dangereuses.

Dans l'ingérence du trafic, du tourisme, il faut donc les réparer : pour les réparer il faut de l'argent, et cet argent on le prend sinon dans la poche de celui qui par ses camions, ses autos défonce, démolit les routes ?

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Boutaric, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations à notre distingué compatriote qui est originaire de Bédier (Lot).

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée aux soldats suivants du 207^e d'infanterie, morts pour la France :

Demazy (Félix-Alphonse) : soldat d'une bravoure réputée. Tombé glorieusement pour la France, le 17 avril 1917 à Prosnès, en se portant à l'attaque des positions ennemies.

Andrieux (Alfred) : sergent ; « sous-officier courageux, d'un dévouement absolu. Toujours volontaire pour les missions périlleuses. Mort pour la France, le 3 août 1916, à Thiaumont-Fléury. »

Ponts et Chaussées

Par arrêté en date du 6 octobre 1923, M. Siau (Emile), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (Ponts et Chaussées), attaché dans le département du Cantal, au service de la ligne d'Aurillac-Espalion, a été affecté, à dater du 1^{er} novembre 1923, dans le Lot, au service ordinaire, bureau de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement Nord de Figeac (emploi vacant).

Service vicinal

M. Nissou est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n° 34, station n° 5 en résidence à Cahors.

M. Couderc (Jules) est nommé cantonnier de 5^e classe à Cahors, en remplacement de M. Francoal, appelé à un autre poste.

M. Anagon est nommé cantonnier de 5^e classe.

Enseignement primaire supérieur

M. Nicolas, instituteur à Souvigny (Allier) est délégué pour l'année scolaire 1923-1924 dans les fonctions d'instituteur-adjoint (lettres et anglais) à l'Ecole primaire supérieure de St-Céré en remplacement de Mlle Barrat, appelée à une autre destination.

Contributions indirectes

MM. Sers, receveur-entreposeur des Contributions indirectes à Souillac, et Pax, entreposeur à Figeac, sont élevés, sur place, à la 1^{re} classe de leur grade.

Enseignement secondaire

M. Berber Roger, ancien élève du lycée Gambetta, répétiteur au collège de St-Gaudens est nommé répétiteur au lycée de Rodez.

Nos félicitations à notre jeune compatriote.

Gendarmerie

M. Baratecabal, lieutenant de gendarmerie à Gourdon, détaché de son poste pour commander le peloton mobile d'Auxerre est maintenu à Gourdon.

AVIRON CADURCIEN

L'Aviron Cadurcien a procédé à l'élection de son bureau.

Ont été élus :

Président : M. Manhiabal ; vice-présidents : MM. Ségué, Solignac, Lapuyade, Tourriol ; membres du Conseil : MM. Bellon, Croissant, Destruel, Pagès, Dirion, Dulac, Pasquier, Lestandi, Courdès.

Deutschland über Alles

« L'Allemagne par-dessus tout »

Tel est le premier vers du Chant de rage que les Allemands entonnent, à chaque instant, dans tous les coins du Reich et en pays occupé, au nez de nos troupes. Ce chant a été composé par le poète von Fallersleben (1798-1874).

Pour l'éducation de nos lecteurs, je vais le traduire aussi littéralement que possible :

L'Allemagne par-dessus tout
Par-dessus tout dans le Monde,
Si elle tient bon et toujours,
Faitement pour l'offensive et la défense,
De la Mosse jusqu'au Niemen [ensive, De l'Escaut jusqu'au Belt,
L'Allemagne, l'Allemagne par-dessus tout
Par-dessus tout dans le Monde !

Femmes allemandes, fidélité allemande
Vin allemand et chant allemand
Doivent conserver dans le Monde
Leur vieille et belle renommée, [ploits
Nous enthousiasmer pour de nobles ex-
Femmes allemandes, fidélité allemande
Vin allemand, chant allemand !

Union et droit et Liberté
Pour la Patrie allemande !
Aspirons-y tous,
En frères, de notre bras, de notre cœur !
Union et droit et Liberté
Sont les gages du bonheur
Fleuris dans l'éclat de ce bonheur,
Fleuris, patrie allemande !

Voilà le refrain scolaire dont retentissent les salles d'écoles des villages, des gymnases et dans les amphithéâtres des universités.

Partout on célèbre « la toujours plus grande Allemagne ». Professeurs et étudiants propagent la fameuse théorie de l'Uebermensch, du Surhomme que représente l'Allemand dans le monde. On glorifie le grand historien Lamprecht annonçant « la germanisation tellurique », le pouvoir « tentaculaire » de l'Allemagne, allongeant ses sucurs dans le domaine d'autrui, à travers deux mondes et cinq continents.

Voilà les idées inculquées aux jeunes générations qui n'ont pas connu les horreurs de la guerre et qui naissent à la vie pour sucer avec le lait maternel la haine de la France.

« Le sang allemand est un levain sans pareil » ; tous les jours, le levain fait son œuvre. Rappelez-vous la menace de Hindenburg : « On attendra 100 ans s'il le faut ».

Et, en attendant, retentit de la Meuse au Niemen, comme un point d'orgue : « L'Allemagne par dessus tout ».

Qu'on y songe !

Ant. CHERY.

COMMUNIQUE

M. de Monzie vient de recevoir la réponse ci-dessous à la question écrite qu'il avait posée à M. le Ministre des Finances :

Paris, le 6 octobre 1923.

Monsieur le Sénateur,
J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, le texte de la réponse adressée par Monsieur le Ministre à la question écrite n° 5854 que vous lui avez posée :

5854. — Monsieur de Monzie, sénateur, demande à Monsieur le Ministre des Finances si les représentants consignataires de sucre doivent payer la taxe sur le chiffre d'affaires, sur les débours perçus par eux, ces débours consistant en paiement du coût des transports et camionnages, et les représentants consignataires ne faisant pas acte commercial puisque les raffineries de sucre facturent et tirent directement sur les clients. (Question du 11 juin 1923).

Réponse. — La taxe sur le chiffre d'affaires est exigible sur le montant intégral des prix, c'est-à-dire sur la valeur de la marchandise au moment où la propriété en est transférée à l'acheteur. Or, lorsque la marchandise est vendue dans un dépôt, les frais de transport et de camionnage nécessités par la mise en dépôt, de même que les frais de magasinage, font nécessairement partie du prix puisqu'ils sont antérieurs à la vente. Ces divers frais doivent, dès lors, entrer en ligne de compte pour la liquidation de la taxe sur le chiffre d'affaires afférente aux ventes dont il s'agit, alors même que l'acheteur les réglerait directement au dépositaire en dehors du prix facturé par la raffinerie.

Cette réponse figurera à la suite du compte-rendu in-extenso de la première séance de la session extraordinaire.

Agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Pour le Secrétaire Général de la Présidence,
Signé : ILLISIBLE.

Planteurs de tabac

La Fédération des planteurs de tabac, réunie sous la présidence de M. Louis Delpont, député, a procédé à la nomination des candidats à l'expertise de la récolte de 1923.

1^{re} Commission : MM. Conquet, de Tour-de-Faure et Fayret, de Lamadeleine, titulaires ; MM. Roques, de Cajarc et Bach, de Labenque suppléants.

2^e Commission : MM. Marcenac, de Marilhac et Cavarroc, d'Arcembaal, titulaires ; MM. Alazard, de Caillac, et Bastide, de Sabadel, suppléants.

3^e Commission : MM. Ayrat, de Larnagol et Cossé, de Cahors, titulaires ; MM. Jouffreau, de Prayssac, et Couderc, de St-Géry, suppléants.

Commission de Souillac : MM. Gouyrou, de Strenquels et Gineste, de Salviac, titulaires ; Gibert, de Gourdon et Lautard, de St-Germain, suppléants.

L'assemblée a ensuite entendu un rapport de M. Cossé, sur la situation financière de la Fédération.

M. Delpont a rendu compte des travaux de la Fédération et a indiqué les décisions qui ont été prises en vue

de l'organisation du 13^e Congrès des Planteurs de tabac, Congrès qui aura lieu à Cahors, au mois de mars 1924.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville, le lundi 15 octobre courant, à 8 h. du soir.

Ordre du jour :

Demandes de soutiens de famille.
Demandes de sursis d'incorporation.

Demandes de secours d'anciens ouvriers de la ville ou de leurs veuves.
Demandes diverses de subvention.
Demandes de bourses.

Pétition des habitants du Faubourg Cabazat.

Liquidation de la pension de retraite d'un fonctionnaire municipal.
Listes des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, aux femmes en couches et aux familles nombreuses.
Affaires diverses.

La Grappe du Quercy

Carnet blanc

Nous apprenons avec le plus grand plaisir, les fiançailles de deux charmants sociétaires : Mlle Andrée Coume, dont la mère est gérante de la blanchisserie du Cygne, 58, rue Lecourbe, avec M. Jean Couilbaud, employé au Crédit Lyonnais.

Toutes nos félicitations aux jeunes fiancés.

Décès

Le Conseil d'administration de la Grappe du Quercy, informe ses sociétaires de la perte cruelle que vient d'éprouver Mme veuve Vidal, membre du Conseil d'administration, en la personne de Mlle Raymond Vidal, sa fille, décédée à Paris, 3, rue Davioud, des suites d'une fièvre typhoïde.

Nous adressons à sa mère désolée, ainsi qu'à ses sœurs et frères nos sincères condoléances.

Société d'agriculture du Lot

Pour avoir du blé

1^o Etendez vos cultures de luzernes, lotiers, sainfoins, minettes et trèfles bien garnis ; élevez du bétail ; soignez le fumier ;

2^o Nettoyez vos cultures sarclées de betteraves et de pommes de terre ;

3^o En été, purgez vos terres de chiendent ;

4^o Choisissez des variétés bien adaptées à votre terrain ;

5^o Nettoyez et triez les semences ;

6^o Sulfatez le grain avant de le semer ;

7^o Employez toujours du superphosphate et, parfois, des engrais potassiques et des engrais azotés ;

8^o Semez en terre meuble, rassise, fraîche, sans excès d'humidité ;

9^o Semez assez épais pour lutter contre l'herbe ;

10^o Au printemps, suivant les besoins, nitratez, traitez à l'acide, binez, hersez, roulez, sarcliez.

Bonnes méthodes de culture, bons rendements.

Les labours profonds qui permettent à nos terres très perméables d'emmagasiner et de conserver l'humidité assurent de bons rendements.

Binage vaut arrosage et peut-être nitrate.

Ne négligez pas les façons culturales de printemps.

Purgez vos terres de chiendent en été.

Préservez votre blé contre la folle avoine par des façons culturales de saison, faites à bon escient.

Les luzernières, les tréfilères, les sainfoinières sont réputées pour produire bon et beau blé.

Etendez ces cultures, vous aurez plus de bétail, plus de fumier.

La culture du tabac à laquelle sont donnés des soins tout particuliers, assure de beaux rendements de blé.

Attention à la verse, aussi employez engrais phosphatés et potassiques.

Hyménées

Nous apprenons le tout récent mariage de Coimbre (Portugal) de M. Raymond Bernard, Professeur à la Faculté de Lettres de Coimbre, fils de notre compatriote M. le capitaine Pierre Bernard, avec Mlle Alice Girard, fille du Ministre Plénipotentiaire de France à Lisbonne.

Mardi 9 octobre, a été béni en l'Eglise Saint-Sulpice, à Paris, le mariage de Mlle Jeanne Rigal avec le capitaine Pierre Marty, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre.

Les témoins étaient pour la mariée M. Paul Peyriga, officier de la Légion d'honneur et M. Jean Rigal, son frère ; pour le marié, M. Louis Andrieu et le commandant Guy de Rochambeau.

En raison d'un deuil la cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Mlle Jeanne Rigal est la fille de M. Jean-Paul Rigal, décédé, et de Mme née Gayet.

Nous apprenons également le prochain mariage de notre compatriote, M. Pierre Besse, avocat à la Cour de Paris, avec Mme Marthe Henry-Bernheim.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Accident du travail

Le nommé Jean Theil, 22 ans, mécanicien, demeurant hôtel de la Marine, fabriquait une chavette à meule, lorsque l'instrument tranchant dont il se servait lui sectionna la partie externe de l'index de la main gauche.

Cet accident nécessitera une incapacité de travail de douze jours, sauf complications.

SERGE PANINE

Comédie dramatique en 5 parties (d'après le roman de M. Georges Ohnet)

LES FORTUNES FRANÇAISES

Plus de 5.000 contribuables avouent un revenu supérieur à 200.000 fr.

Des derniers renseignements statistiques fournis par le ministère des finances, il résulte que les contribuables sont répartis en catégories d'après leurs revenus de la manière suivante :

Nombre de contribuables : 197 ayant un revenu de plus de 1 million ; montant global des revenus 578.614.800 francs ;

614 ayant un revenu de 500.000 fr. à 1 million ; montant global des revenus 433.606.700 francs ;

Il est possible, en se basant sur le taux d'intérêts de 6 0/0, de calculer le capital représenté par ces revenus. Ce faisant, nous obtenons les résultats suivants :

Capital, 167 contribuables se partagent 9.943.580.000 francs ;

914, 7.231.828.333 francs ;

1.907, 40.235.458.000 francs ;

2.764, 11.075.530.000 francs ;

12.277, 28.050.170.000 francs ;

31.015, 37.211.680.000 francs ;

55.979, 35.819.274.666 francs ;

84.461, 35.524.770.000 francs ;

320.127, 77.468.688.333 francs ;

272.274, 38.416.713.333 francs ;

Cette évaluation est approximative et imparfaite. Le taux d'intérêts de 6 0/0 ne peut porter, en effet, que sur la richesse acquise déclarée par les contribuables et constituée par des propriétés foncières et des valeurs mobilières. Il ne saurait s'appliquer aux revenus professionnels tels que les bénéfices industriels et commerciaux, les traitements et les salaires.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la part des revenus fonciers est considérable dans les petites fortunes ayant un revenu inférieur à 100.000 francs.

D'autre part, 35 0/0 des revenus compris entre 50.000 et 100.000 francs sont fournis par les bénéfices industriels et commerciaux. Quant à la part des traitements et des salaires, elle n'entre que pour 11 0/0 dans les revenus supérieurs à 50.000 fr. et pour 29 0/0 dans la part des revenus inférieurs à 50.000 francs.

Légion d'Honneur et Médaille Militaire

Depuis le 14 juillet, les Officiers et militaires des réserves attendent la publication du tableau de concours pour la Légion d'Honneur et la Médaille Militaire au titre de l'année 1923.

Les propositions des directions d'armes ont été adressées au cabinet du ministre ; la publication du tableau aura lieu entre le 15 et le 20 octobre.

En ce qui concerne les Officiers rayés des cadres, dont les nominations dans l'ordre de la Légion d'Honneur, en exécution de la loi du 2 juin 1922, ont paru le 19 septembre, il n'a été procédé qu'à l'attribution de 20 croix de commandeurs au lieu de 30, et de 137 croix d'Officiers, au lieu de 150.

Le reliquat de ces décorations (10 croix de commandeur et 13 rosettes) est toujours réservé aux officiers rayés des cadres et fera l'objet d'un décret supplémentaire relatif à des candidatures qui sont l'objet d'un examen supplémentaire.

L'attribution des majorations pour enfants lorsque le décès du père n'ouvre pas droit à pension.

Le dernier alinéa de l'article 13 de la loi du 31 mars 1919 dit : « Les majorations sont payables pour chaque enfant jusqu'à l'âge de dix-huit ans, même après la mort du père », à moins que la mère ne perçoive une pension de veuve avec majoration pour les enfants ou que les enfants ne bénéficient d'une pension d'orphelins.

Si donc le père vient à mourir par suite d'une affection autre que celle qui a donné droit à pension, et s'il était réformé à un taux inférieur à 60 pour 100, les enfants continueront à percevoir jusqu'à dix-huit ans la majoration qui avait été allouée.

Cette majoration est de 300 francs lorsque le père était titulaire d'une pension de 100 pour 100. Elle est diminuée de 15 francs par 5 pour 100 d'invalidité en moins.

La circulaire n° 08/Ad fixe les conditions dans lesquelles les livrets de majorations seront remis aux ayants-droit.

Le ou les tuteurs des enfants devront adresser au ministère des Finances — direction de la dette inscrite — 82, faubourg Poissonnière à Paris, une demande indiquant le numéro du titre et le montant de la pension du père, ainsi que ceux des majorations pour enfants.

L'extrait de l'acte de décès du père des enfants et l'acte de naissance des enfants avec le certificat de vie seront joints à cette demande.

L'administration fera remettre aux tuteurs les livrets de majorations par l'intermédiaire du maire de leur résidence.

Vol

Pendant le match de football, de dimanche sur le terrain Lucien Desprats entre l'équipe de Brive et celle de Cahors, des malfaiteurs ont pénétré dans les cabines où les équipiers déposent leurs vêtements de ville.

Quand, après le match, les équipiers de Brive voulurent prendre ces vêtements, on constata qu'à l'un on avait volé le veston, à un autre, le pantalon et que d'autres vêtements avaient été fouillés et qu'une montre avait été volée.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte. Il est à souhaiter qu'elle aboutisse et qu'à l'avenir, une surveillance sévère soit faite pour que de pareils faits ne se renouvelent pas.

L'Aviron Cadurcien s'est empressé de fournir veston et pantalon aux équipiers brivistes, victimes du vol.

Postes et Télégraphes

L'administration des P. T. T. rappelle qu'en vue d'éviter les délais d'attente aux guichets télégraphiques aux moments d'affluence, le public a la faculté d'apposer sur les télégrammes du régime intérieur des timbres-postes représentant la taxe dont ils sont passibles et de les déposer ensuite dans les boîtes aux lettres.

Les expéditeurs qui envoient fréquemment des télégrammes ont intérêt à les déposer « en compte » ; ces télégrammes sont remis au guichet, sans que le déposant ait à attendre l'accomplissement des opérations de taxation, d'inscription et de caisse.

Enfin, les abonnés au téléphone peuvent, moyennant une redevance spéciale de 0 fr. 20 par télégramme, téléphoner les télégrammes qu'ils ont à expédier.

Les remises d'amendes

Par décret, le pouvoir de statuer sur les demandes formées par des redevables à l'effet d'obtenir la remise de droits en sus, majorations et amendes par eux concourus en matière de contributions directes et de taxes assimilées, est délégué au directeur général des contributions directes, après délibération du conseil d'administration, lorsque les pénalités qui font l'objet de la demande sont inférieures à 20.000 francs.

Le ministre des finances statue dans tous les autres cas ou lorsqu'il y a désaccord entre le conseil général et le conseil d'administration.

Serge Panine passera la semaine prochaine au Royal-Cinéma.

DÉPOPULATION

Le Larousse mensuel d'octobre fait un exposé très complet de la « crise de la dépopulation » dont souffre notre pays, et des remèdes préconisés. Il conclut :

« Certes, il ne faut pas se dissimuler que les mesures prises à ce jour ne sont que des palliatifs et que, seule, une réforme profonde des mœurs pourrait obvier à cette crise de la dépopulation ; mais cette réforme ne saurait résulter de moyens artificiels ; elle échappe à toute prévision et ne peut se comparer à une puissante vague de fond, qui emporterait tout les obstacles. Il n'est pas impossible — si improbable que cela paraisse à l'heure actuelle — qu'elle se produise à la suite d'événements importants, capables de toucher les instincts et le cœur même de la nation. »

« Comme il serait prudent de l'espérer, il faut souhaiter du moins que le Parlement étudie le problème dans son ensemble, en envisageant toutes ses causes morales et ses conséquences économiques et sociales ; qu'il se décide enfin à inaugurer une politique de lutte contre la vie chère. La hausse des prix inquiète toutes les familles et entrave leur développement. »

« Il faut souhaiter également qu'une propagande fasse connaître à tout Français les dangers d'une pareille situation. Car il ne s'agit de rien de moins pour notre pays, dans un avenir plus ou moins éloigné, que d'une question de vie ou de mort. »

CHRONIQUE SPORTIVE

S. A. U. de Limoges (R.) 1^{re} série contre Aviron Cadurcien (1)

Dimanche 14 Octobre à 14 h. 30

Le public Cadurcien sera certainement nombreux dimanche, au Stade, la rencontre entre le S. A. U. Limousin et notre première équipe promet d'être en tout sensationnelle.

Jusqu'ici nous avons reçu l'excellente équipe du S. O. Limousin à qui malgré tous efforts, nos hommes n'avaient pu arracher la victoire. Tous les matches, tant à Limoges que chez nous, se terminèrent, en effet par un score égal.

Mais que fera notre quinze dimanche en présence de la meilleure Société Limousine, adversaire nouveau, qui pour la première fois, vient à Cahors ? Il faut évidemment s'attendre à une lutte passionnée entre les deux teams, et à du beau Rugby.

Avant les amateurs.

Calendrier. — Le Calendrier pour la saison 1923-1924 et pour les deux premières équipes sera mis en vente dimanche 14 octobre, à l'entrée du terrain.

Ce petit opuscule de 20 pages, contiendra d'abord les dates des diverses rencontres, les noms des Clubs adverses, une photographie du stade Lucien Desprats, un plan du terrain et enfin un résumé des règles du jeu permettant à tous de s'instruire vite et bien aux diverses phases de la partie.

Le prix du calendrier dont la couverture est cartonnée, est à la portée de toutes les bourses, puisqu'il n'est vendu que 0 fr. 50.

ROYAL-CINEMA

VILLE DE CAHORS

DATE A RETENIR

C'est bien le Samedi 20 Octobre que le Cinéma des Boulevards récouvrira ses portes.

prix, qui étaient, il y a dix jours, de 2 fr. 50 la livre, et qui sont tombés à 1 fr. 25 et 1 fr.

Carnet blanc. — On nous annonce le prochain mariage de M. Jean Fourneaux, greffier du canton Est et directeur particulier d'assurances, avec Mlle Alice Bordes, fille de M. Bordes, chef de section à la Compagnie d'Orléans et conseiller municipal de notre ville.

Nous adressons nos bien cordiaux vœux de bonheur aux futurs époux.

Conseil de révision des cantons Est et Ouest de Figeac. — Les opérations du Conseil de révision des cantons Est et Ouest ont eu lieu les 8 et 9 de ce mois.

Pour le canton Est, 63 jeunes gens inscrits se sont présentés au Conseil de révision. Sur ce nombre 42 ont été reconnus bons.

Pour le canton Ouest il n'y a eu que 52 inscrits dont 24 ont été reconnus bons pour le service armé et 28 ont été ajournés et sur ce nombre 3 ont été versés dans le service auxiliaire.

Ces journées-là ont donné de l'animation à Figeac, car ces jeunes gens ont parcouru les rues de la ville, en chantant des chansons patriotiques et en faisant des rondes, drapeaux en tête indiquant la commune à laquelle ils appartenaient.

Publication de mariage. — On nous annonce la publication de mariage de la gentille Mlle Henriette Despeyroux, dite Marguerite, fille de M. et de M. Despeyroux, négociants, bien connus à Figeac, avec M. Marcel Paul-Alfred Rigaut, employé d'assurances et neveu de M. Escoubé, agent général de la Compagnie la Préservatrice, de Montredon (Lot).

Bagnac

Certificat de préparation militaire. — Nous relevons avec plaisir dans la liste des jeunes gens reçus à l'examen de préparation militaire les noms de nos jeunes compatriotes MM. Albert Truel, avec le numéro 6; Clément Teudy, avec le numéro 24, et Henri Blanc, avec le numéro 27, faisant partie du 2^e contingent de la classe 1923.

Nos félicitations.

Calaro

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni le dimanche 7 octobre sous la présidence de M. le Maire.

La séance est ouverte à 15 h. 30. M. le Maire expose l'état de la situation de l'éclairage électrique.

M. le Préfet a signé le cahier des charges de la concession à MM. Munier et Joulie qui, après les constatations faites sur les lieux se sont mis de suite au travail pour préparer l'installation de la turbine qu'ils attendent dans un mois.

M. le Maire annonce que la petite haseule est commandée et sera livrée dans un mois.

Le conseil vote une subvention de 200 fr. à MM. Arnal et Pons pour l'autobus Caussade-Figeac, passant par Calaro, et demande que dorénavant les concessions des lignes d'autobus soient données à l'adjudication.

Le conseil donne un avis favorable à la demande de soutien de famille de M. Taurant Gabriel et de sursis pour études à MM. Jean Bramel et Marcel Murat.

Le conseil se réunit en comité secret à 15 h. 45.

M. Amédée Cajar-Lagarrique est nommé garde-champêtre aux appointements de 2.400 fr.

Seuzac

Fête votive. — La fête votive de Seuzac, qui aura lieu les 13, 14 et 15 octobre, sera l'objet cette année d'une organisation exceptionnelle.

Orchestre de choix, jeux, amusements et attractions, rien ne manquera à la fête.

Ascension d'un superbe ballon « le Trompeur ».

Nous pensons que les habitants de Calaro et de Larnagol se rendront en foule à Seuzac où, en plus des amusements ordinaires, ils pourront goûter le vin nouveau et des fritons faits exprès pour eux.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nouvelle taxe du pain. — Par un nouvel arrêté de M. le maire de Gourdon, le prix du pain de consommation courante est porté de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 le kilo.

Rien n'est changé en ce qui concerne le prix du pain de luxe.

Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement était convoqué pour lundi dernier 8 octobre, à l'effet de tenir sa deuxième session annuelle.

Séuls, MM. Davidou, président; Delpech et Besse ont répondu à la convocation.

Dans ces conditions, le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion n'a pu avoir lieu.

Ecole primaire supérieure. — Les élèves suivantes viennent d'être définitivement reçues à l'examen de

Larnagol

Nécrologie. — Mercredi dernier s'est éteint, après une très courte maladie, M. Jean-Louis Bories, âgé de 80 ans. Homme instruit pour un simple artisan, bon causeur et de société agréable, M. Bories ne laisse que des regrets à Larnagol, où sa disparition se fera vivement sentir. Patriote ardent, il avait fait la guerre de 1870 et se réjouissait de notre récente victoire. C'était un excellent citoyen et un sincère démocrate. Il avait été membre du Bureau de bienfaisance.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

Livernon

Concours agricole. — Un concours agricole aura lieu à Espédaillac, le dimanche 21 octobre 1923, entre tous les agriculteurs du canton de Livernon. Voici le programme :

Animaux reproducteurs. — Agneaux 7 prix allant de 50 francs à 20 francs. Bœufs : 8 prix allant de 60 francs à 20 francs.

Agnelles, par lots de cinq têtes : 8 prix allant de 60 fr. à 20 fr.

Antennaises, par lots de cinq têtes : 10 prix allant de 75 fr. à 20 fr.

Brebis par lots de cinq têtes : 10 prix allant de 75 fr. à 20 fr.

Prix d'honneur de la 1^{re} classe : Médaille de bronze offerte par les municipalités du canton.

Nota. — Les propriétaires du canton qui ont demandé à faire inscrire des agneaux pour le concours itinérant et qui ne les ont pas présentés au concours spécial de la race ovine à Gramat, devront les conduire le jour du concours à Espédaillac où ils seront marqués par les soins d'une commission spéciale.

Espèce porcine. — Verrats : 1^{er} prix, 60 fr.; 2^e prix, 50 fr.; 3^e prix, 45 fr.; 4^e prix, 40 fr.

Truies pleines ou suitées : 7 prix allant de 60 fr. à 20 fr. Prix d'honneur de la 2^e classe, médaille de bronze.

Volailles. — Une somme de 250 fr. sera mise à la disposition du jury pour primer les lots d'oies, dindons, canards, poules, lapins, qui seront présentés.

Produits agricoles. — Une somme de 250 fr. permettra de primer les plus beaux légumes et les fruits présentés.

Les déclarations des exposants seront reçues jusqu'au dimanche 14 octobre, soit à la mairie d'Espédaillac, soit par le président et le secrétaire d'office.

Les animaux et les produits agricoles devront être rendus sur les lieux du concours avant neuf heures du matin (dernier délai) et ne pourront être retirés avant 16 heures.

Le jury se réserve le droit de reporter, s'il y a lieu, des prix d'une catégorie à une autre. Ses décisions sont souveraines.

Les lauréats seront inscrits d'office comme membres du comité.

A l'occasion du concours un banquet aura lieu sous la présidence de M. Loubet, sénateur du Lot. Prix du repas, 12 francs, café compris. Prière de se faire inscrire à la mairie d'Espédaillac jusqu'au jeudi 18 octobre inclus.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nouvelle taxe du pain. — Par un nouvel arrêté de M. le maire de Gourdon, le prix du pain de consommation courante est porté de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 le kilo.

Rien n'est changé en ce qui concerne le prix du pain de luxe.

Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement était convoqué pour lundi dernier 8 octobre, à l'effet de tenir sa deuxième session annuelle.

Séuls, MM. Davidou, président; Delpech et Besse ont répondu à la convocation.

Dans ces conditions, le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion n'a pu avoir lieu.

Ecole primaire supérieure. — Les élèves suivantes viennent d'être définitivement reçues à l'examen de

brevet élémentaire de la session d'octobre, à Cahors :

Mlle Fernande Cagnac, de Luzech; Madeleine Mourguès, de Catus; Paule Poudjé, de Sériergues.

Nos félicitations aux lauréates et aux maîtres.

Contributions indirectes. — M. Labroue, receveur des Contributions indirectes de Gourdon, a été nommé hors classe à son poste. Nos félicitations.

Les abonnés de l'électricité. — Samedi soir a eu lieu, à la mairie de Gourdon, une réunion pour fonder un syndicat d'usagers de l'électricité.

Le principe du syndicat a été voté et le bureau provisoire suivant élu : Président, M. G. Linol, notaire; vice-président, M. Calmon, retraité; trésorier, M. L. Taillade, imprimeur; secrétaire, M. Chanut, huissier.

Une réunion générale des adhérents et des futurs adhérents aura lieu à la mairie de Gourdon le lundi 15 octobre, à 8 heures 30 du soir, pour discuter et arrêter les statuts du syndicat.

Tribunal correctionnel du 9. — Delpech Marie, épouse Clauzade et Treille Françoise, épouse Mortoumousse, sont condamnées à 50 francs d'amende chacune pour coups réciproques.

Deux jeunes gens de Floirac qui s'étaient portés également des coups voient le jugement renvoyé à huitaine.

L'affaire Roussel, liquoriste à Martel, poursuivi pour fabrication de similars d'absinthe a été plaidée. Le jugement est renvoyé à huitaine.

L'agression de Creyssa. — Le parquet de Gourdon vient d'être saisi de l'agression dont fut victime M. Malvy, à Creyssa.

Cette affaire va donner lieu à l'ouverture d'une information.

Foire du 9. — Foire assez importante. Beaucoup de bestiaux et surtout de porcs de charcuterie.

Cours : Bœufs gras, 140 à 160 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, 2.500 à 4.000 fr.; bouvillons, 1.000 à 2.500 fr. la paire.

Porcs de charcuterie, en baisse, 560 fr. les 100 kilos; porcelets, en baisse, 100 à 150 fr.; moutons et agneaux de boucherie, 3 fr. 50 à 4 fr.

Poules, 3 fr. 25; poulets, 3 fr. 50; dindons, 3 fr. 50; canards, 3 fr. 50, le tout le 1/2 kilo; œufs, 5 fr. la douzaine; pigeons, 4 fr. la paire; livrés, 4 à 4 fr. 50 le 1/2 kilo; perdreaux, 7 fr. les rouges et 6 fr. les gris.

Oies prêtes à engraisser, 90 à 100 fr. la paire; canards à engraisser, 55 fr. la paire; quelques paires de canards gras avec plumes ont été vendues 4 fr. 75 la livre.

Noix de l'année, 110 à 120 fr. le sac. Châtaignes en petite quantité vendues 45 et 48 fr. le sac de 90 litres.

Labastide-Murat

Exposition commerciale. — A l'occasion du concours agricole, il est organisé une exposition commerciale. C'est la première fois que nous verrons à Labastide une exposition de ce genre.

Il faut espérer qu'elle sera réussie et que tous les commerçants exposent quelque chose. Les artisans sont également invités à exposer les objets de leur fabrication. Des diplômes et médailles viendront récompenser les lauréats. L'exposition aura lieu à la halle aux grains aménagée à cet effet.

Syndicat agricole. — Une réunion des agriculteurs de la région a eu lieu à la mairie de Labastide-Murat, dans le but de constituer un syndicat agricole destiné à grouper les commandes d'engrais et toutes denrées utiles à l'alimentation des animaux.

Presque tous les maires du canton étaient présents, porteurs de nombreuses adhésions. Cinquante-cinq personnes se sont fait inscrire à la séance et ont donné leur approbation aux statuts dont lecture a été faite.

Le Syndicat a été, en conséquence, constitué, et il a été immédiatement procédé à l'élection des membres du bureau et de la chambre syndicale.

Ont été désignés par acclamations pour faire partie du bureau : MM. Fargues, propriétaire à Labastide, en qualité de président; Couderc, maire de Beaumont; Delpech,

maire de Soulmès, en qualité de vice-présidents; Bouchet, trésorier; Julia, trésorier adjoint; Maurel, secrétaire; Pierre Roques, instituteur à Gourdon, secrétaire adjoint.

Comme membres de la chambre syndicale : MM. les maires de Labastide-Murat, Soulmès, Beaumont, St-Sauveur-la-Vallée, Vaillac, Montfaucon, Caniac et M. l'adjoint de Gourdon.

Comme délégués chargés de centraliser les commandes et de les répartir par commune : MM. Paul Coldéfy, à Goudou; Augustin Labarrière, à St-Sauveur-la-Vallée; Guérien (Lucien), à Soulmès; X..., à Beaumont.

Il a été décidé que le nouveau syndicat serait affilié à la Fédération des Associations agricoles du Lot, qui est elle-même affiliée à la Fédération Centre-Sud, organisation puissante, qui groupe les commandes des quatre départements agricoles du Centre (Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Lot), et qu'il serait également affilié à la Coopérative agricole de Cahors, organe d'exécution de la Fédération pour que chaque membre du Syndicat puisse s'approvisionner au magasin de Cahors.

Les commandes ont été prises à la séance.

Les commandes de pommes de terre seront prises du 15 au 31 octobre après la récolte.

Toute commande, pour être acceptée, doit être accompagnée du montant approximatif du produit demandé.

Montfaucon

Nécrologie. — C'est avec peine que nous avons appris la mort de M. Mounssé, père de notre sympathique instituteur. Nous adressons à son fils, si cruellement frappé, nos plus sincères condoléances.

Succès. — Mlle Paule Poudjé, élève à l'Ecole primaire supérieure de Gourdon, et fille de M. Poudjé-marchand, de vins à Sériergues-Montfaucon, vient de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire. Nos félicitations.

Martel

Succès scolaires. — Ont été reçus au Brevet élémentaire à la session d'octobre : MM. Py Antony et Bouyxou Alfred, élèves de l'Ecole primaire supérieure; Milles Goursat, Lydove et Chaumart, du Cours complémentaire de jeunes filles. Ces succès font le plus grand honneur aux maîtres et aux élèves.

St-Germain

Concours agricole. — Dimanche 7 octobre, a eu lieu à notre chef-lieu le concours agricole pour les cantons de St-Germain et de Gourdon.

Grâce au dévouement des organisateurs et en particulier à celui de M. le Maire, son succès a dépassé de beaucoup toutes les espérances.

La place de la Mairie et le champ de foire des bœufs étaient magnifiquement décorés et avant l'heure indiquée de nombreux exposants étaient arrivés et une foule de promeneurs et de curieux admirait avec empressement : légumes, fruits, broderies, tapisseries, machines agricoles, animaux de basse-cour et de la ferme, etc.

C'est dans un ordre parfait, que tout a été exposé et que tout s'est déroulé.

MM. les membres du Jury ont tout examiné avec attention et après la distribution des récompenses tout le monde paraissait satisfait.

Il serait trop long d'énumérer les divers prix et récompenses distribués. Cependant tout le monde a été primé et près de 2.000 fr. ont été donnés. De plus aux plus méritants on leur a donné des médailles en bronze, en vermeil, en or et même des diplômes.

En somme bonne journée pour l'agriculture et le commerce local.

Gignac

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir, le prochain mariage de Mlle Irène Lapeyre, la gracieuse fille de M. Lapeyre, conseiller municipal à Gignac, avec M. Louis Lachèze, de Nayraves, commune de Cressensac.

Aux futurs époux nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur.

Recette utile

Contre les piqûres d'abeilles, de guêpes, de cousins

Lorsque l'aiguillon est resté dans la plaie, il faut couper avec des ciseaux le petit renflement qui présente et qui est le vésicule, le réservoir à venin, puis opérer l'extraction de ce qui reste à l'aide d'une fine aiguille, et appliquer une goutte de vinaigre très fort, de teinture d'iode ou d'ammoniaque (alcali volatil).

Marchés aux prunes

Lauzun (Lot-et-Garonne). — Apport environ 1.200 quintaux. Légère hausse sur les gros fruits sur le précédent marché. Cours pratiqués : Les 40 à 44 fruits au demi-kilo, de 290 à 300 fr.; les 50 à 54 fruits, de 230 à 240 fr.; les 60 à 64 fruits, de 120 à 125 fr.; les 70 à 75 fruits, de 90 à 100 fr.; les 80 à 85 fruits, de 60 à 70 fr.; les 90 à 95 fruits, de 45 à 50 fr.; les 100 à 115 fruits, de 30 à 35 fr.; les 120 à 125 fruits, de 25 à 30 fr.; fretin, de 10 à 15 fr.; le tout les 50 kilos. Les cours restent stationnaires concernant le petit fruit. Les ventes sont lentes.

Libos (Lot-et-Garonne), 7 octobre. — Apport, 800 quintaux environ. Tout vendu au cours suivants, les 50 kilos : Les 40 à 45 fruits au demi-kilo, de 300 à 320 fr.; les 50 à 55 fruits, de 200 à 210 fr.; les 60 à 65 fruits, de 140 à 150 fr.; les 70 à 75 fruits, de 90 à 100 fr.; les 80 à 85 fruits, de 75 à 80 fr.; les 90 à 95 fruits, de 50 à 55 fr.; les 100 à 110 fruits, de 35 à 40 fr.; le tout les 50 kilos. Hausse sur les gros fruits, cours stationnaire sur les sortes moyennes et les petits fruits.

Castillonès, 9 octobre. — Apport, 3.000 quintaux. Vente très lente sur petits fruits, active pour gros fruits. Les 40 à 44 fruits, de 280 à 300 fr.; les 50 à 54, de 180 à 190 fr.; les 60 à 64, de 130 à 140 fr.; les 70 à 74, de 90 à 95 fr.; les 80 à 84, de 70 à 80 fr.; les 90 à 94, de 50 à 60 fr.; les 100 à 104, 30 fr.; les 110 à 114, 20 à 25 fr.; fretin, 15 fr.; les 50 kilos.

JEUNE FILLE INTELLIGENTE

Demandée comme bonne à tout faire

Ecrire : BÈME, 121, cours Albret, BORDEAUX.

TRICOT A LA MAIN

Bonneterie pour Dames et Enfants

Mme veuve DEMARS

69, boulevard Gambetta

PARIS-LONDON

Maison H. SOURDOIRE

« Le Tailleur en Vogue »

RÉPUTÉ

Par sa Coupe, son Fini et ses Prix modérés

VENEZ VOIR

NOS NOUVEAUX MODÈLES

HOMMES & DAMES

Tout Faits et sur Mesures

Manteaux depuis 50 fr., 69-100 fr.

A la FEMME CHIC

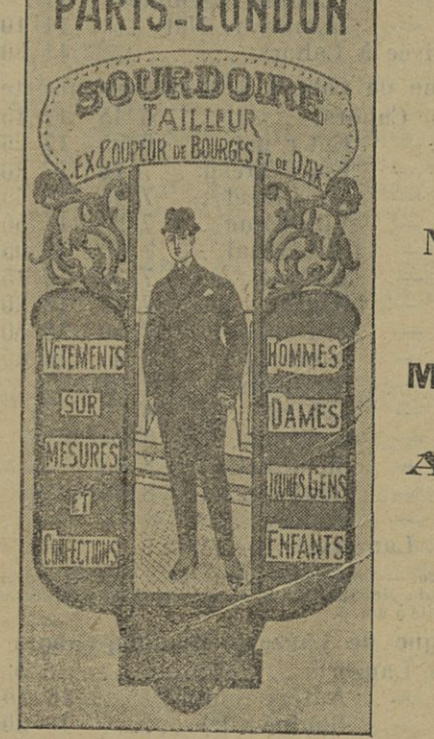
Coupeuse pour Dames

ATTACHÉE A LA MAISON

Pour le Vêtement

SUR MESURE

(Voir nos Fourrures)



MAISON H. SOURDOIRE, 4, rue du Lycée, CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 36

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

XXXIII

Bialy-Dvôr, avril.

Mon cher Bolec,

Je deviens vieux, et la solitude me pèse. Mon estomac fatigué m'empêche même de jouir de la bonne cuisine, et la goutte me tord les oreilles douloureusement. J'ai fait un retour sur moi-même, et pour te plaire, j'ai des intérêts de gens une partie de la vie.

Viens auprès de moi, il n'est pas juste qu'un père, après avoir eu la charge d'élever un fils, soit obligé de l'assailir.

J'enverrai une voiture tous les matins au train de Varsovie, à Ostrowiec.

Ton père affectueux,

KAROL RADETSKI.

— S'il est dans ces dispositions, pensa-t-il, j'arriverai vite à lui faire revoir tous les comptes, et rendre cet argent maudit !

Pilkewitch vint, comme d'habitude, signer un premier courrier vers onze heures et demie. Radetski en profita pour lui demander un congé.

— Depuis un an, monsieur, dit-il, je n'ai pas pris de vacances, et vous avez bien voulu m'en promettre pour une date à fixer par moi. M'autorisez-vous à en prendre maintenant ?

— Tout de suite ?

— Monsieur, c'est pour aller voir mon père, il m'écrit qu'il est malade.

— C'est bon, vous pouvez partir. Et vous ne les aurez pas volées, vos vacances !

Bourru et affectueux, Antoniou Pilkewitch accorda deux semaines. N'ayant pas le temps de faire mettre en règle son passeport, Bolec se rendit lui-même au bureau de police et demanda à voir un employé supérieur. Après bien des difficultés et de copieuses pourboires, il obtint un laissez-passer et put aller faire sa malle pour prendre le train du soir.

Mme Sidonie lui prépara des pains fourrés pour le voyage, qu'elle lui souhaita heureux, et il partit, laissant un mot d'excuse à ses élèves.

Cette fois, il se permit le luxe de voyager en troisième classe : au moins, il y avait des banquettes ! Sa santé était aussi meilleure qu'après ce séjour à l'hôpital qui avait précédé le dur trajet de jadis. Il dormit pendant presque tout le voyage, et le

soleil, en jouant sur son front, le réveilla non loin de la frontière. Les succulentes tartines préparées par Mme Parent le dispensèrent de prendre du pain au buffet ; une jeune juive, pieds nus, vendait de l'eau, mais elle n'était pas belle comme Iaga, son type s'exagérait en profil moutonnier.

A Ostrowiec, la grande automobile qui stationnait ne pouvait être que pour lui, il y monta, au grand étonnement de ses compagnons de voyage, et la voiture fila, vers Wieliczka et Bialy-Dvôr. De loin, dans la vallée silencieuse, la trompe de l'auto avait annoncé l'arrivée de l'hôte attendu. Le vieux Ernst était au perron ; la vieille Katia, nu-pieds sur le gravier, toute bariolée des pittoresques couleurs de son costume de paysanne, faisait des signaux avec son mouchoir rouge vif. Les volets et les jalousies du château étaient presque tous fermés.

Comment va mon père ? demanda Bolec, en montant les marches verdies du perron.

— A moitié, monsieur Bolec ! fit Ernst.

Le jeune homme éta ses fourrures ci entra au salon, ce salon où Eljbieta Monarowska avait caché son amour sous l'insulte ! La porte se rouvrit aussitôt :

— J'espérais bien, Bolec, que tu viendrais !

Karol entra, vieilli, courbé, s'appuyant sur une canne, mais le regard toujours vif et malicieux.

— Ne te l'avais-je pas promis, père ? fit Bolec.

Ils s'assirent l'un en face de l'autre.

— Eh bien, demanda Karol, la charmante Mme Yéglé Voulouchka a-t-elle encore montré les dents ? Je l'ai muselée, hein ? Vois-tu, Bolec, dans la vie, il y a une arme plus dangereuse que le revolver, c'est une signature. Cela s'achète plus cher, du reste, mais c'est infailible.

Il riait ironiquement, avec quelque chose de faux et de cruel.

— Je te suis très reconnaissant pour ton intervention, dit Bolec ; elle m'a été des plus utiles. Mais je vois avec plaisir que, à part la goutte la santé est bonne... J'avais été effrayé...

— Oui, oui ; en ce moment-ci, je vais mieux. Tu sais, ce n'est pas gai, ici toujours seul !

— Pourquoi ne demeures-tu pas à Vienne ?

— Je n'y ai pas d'amis ; on m'y harcèle... Je ne suis tranquille qu'ici.

Karol se redressait, reprenait son attitude habituelle, maintenant que la première impression était produite. Bolec comprit qu'il avait été joué, et une amère déception lui serra le cœur... encore une fois ! Sans se douter des pensées qu'il faisait naître, Karol parlait :

— J'ai vu, dans le vestibule, la fourrure ; elle est affreuse ; il faut que tu en aies une autre. Je ne veux pas te voir comme ça. Et puis tu as des habits d'une étoffe !... Allons, maintenant que te voilà ici, nous al-

lons remonter ta garde-robe. Je voudrais aller dans le Midi avec toi ; j'ai la nostalgie de la Riviera... Cannes, voilà un endroit exquis ! Seulement pas pour y vivre seul, cela ne te fera pas de mal non plus, un peu de repos, de vie confortable.

— Mon père, fit le jeune homme, je ne suis pas venu ici pour me reposer, ni pour te gêner. Je suis venu pour te soigner, si tu es malade, et si tu as tenu l'autre partie de notre convention.

— Quelle convention ?

Karol s'inquiéta ; il se courba, toussa, gémit :

— Je suis malade, Bolec. C'est pour ma santé que j'ai besoin de la Riviera.

— Tu viens de me dire que, à part la goutte, tu allais bien. Maintenant, réponds à ma question. Dans ta lettre, tu me dis que tu as rendu des intérêts à plusieurs personnes...

— Tu ne voudrais pas parler de cela dès maintenant ? se récria Karol. Tu viens d'arriver, tu dois être fatigué, après une nuit de voyage. Je t'ai fait servir un repas dans la salle à manger. Nous causerons pendant que tu déjeuneras.

Karol se leva d'un coup, oubliant qu'il jouait au malade, et alla ouvrir la porte. Mais Bolec avait remarqué ce détail ; il se leva aussi et demeura debout sans avancer.

Bibliographie

La T. S. F.

Exposer clairement à tous en quoi consiste la téléphonie sans fil, montrer en une langue exempte de toute expression technique à la fois les principes et les applications de cette merveilleuse invention, tel a été le but que M. H.-C. Vallier, l'un des premiers vulgarisateurs de la T. S. F. a pleinement atteint dans son ouvrage « La T. S. F. expliquée » qui vient de paraître.

Ecrit sous une forme simple et compréhensible pour tous, ce livre n'est pas seulement le catéchisme des débutants rebûtes par les exposés trop abstraits de la plupart des manuels, il est aussi l'ouvrage que chacun doit lire car aujourd'hui il n'est plus permis à personne d'ignorer les premiers principes de la T. S. F. qui a révolutionné le monde.

Etienne Chiron, éditeur, 40, rue de Seine, Paris. Prix : 3 francs.

LA NATURE

Dans ce Numéro, on lira avec intérêt un article dans lequel M. Troller explique comment on enregistre les tremblements de terre dans les observatoires sismologiques; il explique également comment l'on interprète les sismogrammes, et il montre quelles révélations nous apportent ces graphiques sur la constitution interne du globe terrestre.

Le savant M. M. Deslandres, membre de l'Institut, fait un chaleureux plaidoyer en faveur de la création d'observatoires de montagne en France; il dit l'importance des observations d'astronomie physique, à faire dans ces observatoires, il met en évidence l'infériorité de notre organisation à cet égard; la France, qui a tenu la tête de la Science astronomique au milieu du XIX^e siècle est aujourd'hui bien distancée, surtout par les Américains. Nous avons un sérieux effort à faire. M. Deslandres indique avec netteté dans quelles voies il doit être poursuivi.

Dans le même numéro, M. Volet explique par quelles méthodes les déchiffreurs de cryptogrammes réussissent à résoudre des énigmes en apparence insolubles. Leurs services ont été largement mis à contribution pendant la guerre; ils ont servi à démasquer bien des espions et à arracher à l'ennemi bien des secrets précieux.

Cet intéressant numéro se termine par une description des curieuses végétations que produit l'attaque de l'aluminium par le mercure.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de :

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Salmcize; Tours à Châteauroux; Tours à Port-de-Piles; Port-de-Piles à Argenton; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

LE LIVRET-GUIDE OFFICIEL

de la Compagnie d'Orléans

La Compagnie d'Orléans rappelle que son Livret-Guide officiel, complètement remanié, comporte, sous une élégante couverture reproduisant le Château de Chenonceaux, d'après une

aquarelle du maître Robida, un texte descriptif très documenté et abondamment illustré. On y trouve l'horaire de toutes les lignes du Réseau pour le Service d'Eté 1923, des cartes et plans de ville, des renseignements généraux sur les billets, services Au-

tomobiles, etc. C'est une publication indispensable pour préparer les voyages et servir de guide au cours des déplacements.

Il est mis en vente dans les gares et bureaux de ville du Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

Imp. COUESLANT (Personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

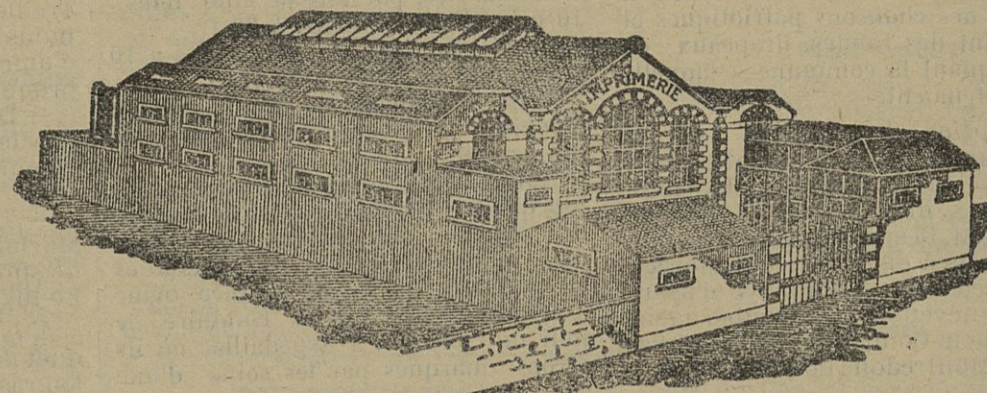
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnaud

Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granéjoul	17 35
L'hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmouque	18 10
Vitarelles	18 20
Castelnaud	18 30

Départ de Castelnaud	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19
Molières-Saux (d°)	19 10
Saux	19 25
Trijouls (embr.)	19 30
Cazellac	19 40
Cazes-Mondenard	20

Départ de Cahors	6 45
Em. r. nat.	6 55
Em. r. Tresp.	7 10
Le Cluzel	7 15
Villesèque	7 25
St-Martial	7 30
St-Pant.	7 35
Bagat.	7 40
St-Daunès	7 50
Montcuq	8 5
Ste-Croix	8 15
Lebreil	8 20
Caminel	8 25
St-Juliette	8 30
Boulou	8 35
Auléry	8 45
Arr. Lauzerte	9

Départ de Castelnaud	8 00
Vitarelles	8 15
Malmouque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granéjoul	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Cahors	9 30

Départ de Cahors	6 30
Flaugnac	6 40
Caniez	6 45
St-P.-Lab.	6 55
Rescouf	7 05
Fontanes	7 15
Lalbenque	7 30

Départ de Cahors	8 15
La Briq.	8 20
St-Privat	8 25
Mombel.	8 30
Divillac	8 35
Russac	8 40
Ar. à Castelnaud	8 50

Départ de Cahors	6 30
Flaugnac	6 40
Caniez	6 45
St-P.-Lab.	6 55
Rescouf	7 05
Fontanes	7 15
Lalbenque	7 30

Départ de Cahors	8 15
Fontanes	8 25
Rescouf	8 35
St-P.-Lab.	8 45
Caniez	8 50
Flaugnac	9
Castelnaud	9 15

Départ de Cahors	16 00
Embr. r. Nat.	16 10

Départ de Labast-Marnhac	16 35
Lascabanes	16 50
Quatre-Routes	17 00
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Fort	17 30
Auléry	17 45
Lauzerte (P.)	18

Départ de Lauzerte	9 15
Auléry	9 35
St-Fort	9 45
Les Granges	9 50
Montlau (em.)	10
St-Laur.-Lol.	10 10
St-Cyprien	10 20
Quatre-Routes	10 25
Lascabanes	10 30
Labast-Marnhac	11
Embr. r. Nat.	11 10
Cahors	11 30

Départ de Cahors	6 45
Em. r. nat.	6 55
Em. r. Tresp.	7 10
Le Cluzel	7 15
Villesèque	7 25
St-Martial	7 30
St-Pant.	7 35
Bagat.	7 40
St-Daunès	7 50
Montcuq	8 5
Ste-Croix	8 15
Lebreil	8 20
Caminel	8 25
St-Juliette	8 30
Boulou	8 35
Auléry	8 45
Arr. Lauzerte	9

Départ de Cahors	18 5
Auléry (embr.)	18 10
Boulou (d°)	18 20
St-Juliette (d°)	18 25
Caminel (d°)	18 30
Lebreil (d°)	18 35
Ste-Croix (d°)	18 40
Montcuq	7
St-Daunès	7 10
Bagat	7 20
St-Pant.	7 25
St-Martial	7 35
Villesèque	7 50
Le Cluzel	8 05
Em. Tresp.	8 10
Embr. r. nat.	8 20
Cahors	8 30

Départ de Cahors	8 05
Fumel	8 15
Montayral	8 25
Mauroux	8 45
Lacapele-Cab.	9
Puy-l'Evêque	9 15
Départ de Puy-l'Evêque	9 40
Floressas	10 05
Sérignac	10 10
St-Matré	10 30
Belmontet	10 45
Montcuq	11 10

Départ de Cahors	13 30
Belmontet	13 55
St-Matré	14 15
Sérignac	14 30
Puy-l'Evêque	14 50
Départ de Puy-l'Evêque	15 20
Lacapele-Cab.	15 40
Mauroux	15 55
Montayral	16 15
Fumel	16 30
Libos	16 45

Départ de Cahors	16 30
------------------	-------

Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Limogne	19

Départ de Concois	16
Limogne	16 25

Départ de Limogne	7 40
Cénevières	8
St-Martin	8 10

Départ de Cahors	7 00
Varaire	7 15
Bach	7 30
Escamps	7 45
Concois	8 15
Le Peuplier	8 25
Rossignol	8 40
Arcambal	9 05
Cahors	9 30

Départ de Cahors	16 15
Larroque	16 25
Lamadéine	16 30
Savanac	16 40
Vers	16 45
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Caniac (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Labastide-Murat	18 30

Départ de Cahors	18 40
Montfaucou	18 55
Garluet (embr.)	19 05
Le Bastit	19 20
Péchaud	19 25
Gramat	19 50
Lapergue	20 40
Le Pontet	20 50
Mayrinhae	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d°)	21 25
St-Jean (d°)	21 35
St-Céré	21 50

Départ de Cahors	4 30
St-Jean	4 35
St-Médard	4 40
Bagou	4 50
Boutel	5
Mayrinhae	5 10
Le Pontet	5 15
Grèzes	5 25
Lapergue	5 35
Gramat	5 35
Péchaud	6 20
Le Bastit	6 35
Carluet (embr.)	6 55
Montfaucou	7 15
Labastide-Murat	7 45
Soulomès	8 45
Caniac (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
Lamadéine	10 00
Larroque	10 10
Cahors	10 30

Départ de Cahors	16 00
Planioles	16 15

Départ de Camburat	16 25
Fons	16 40
Issepts	16 55
Le Bourg	17 15
Lacapele	17 30
Anglars	17 40
Aynac	18 20
La Gineste	18 40
St-Céré	19 00

Départ de Cahors	7 15
La Gineste	7 30
Aynac	7 50
Anglars	8 20
Lacapele	8 30
Le Bourg	8 50
Yssepts	9 05
Fons	9 20
Camburat	9 30
Planioles	9 45
Figeac	10 00

Départ de Cahors	19 45
La Curade	20 10
Le Mazers	20 20
Terres-Rouges	20 30
Le Sers (corresp.)	20 40
Croix de Malte	20 50
Le Dental	20 55
St-Céré	21 15
Latronquière (cor.)	21 55

Départ de Cahors	11 10
Sénaillac (cor.)	11 15
Vaquié	11 15
La Madeleine	11 25
Sousceyran (cor.)	11 45
Alzac	11 55
Le Faugas	12 05
Rougié	12 15
Frayssinhes	12 25
Sirmond	12 35
St-Céré (cor.)	12 40

Départ de Cahors	15 45
Sirmond	15 50
Frayssinhes (cor.)	16 05
Rougié	16 20
Le Faugas	16 30
Alzac	16 40
Sousceyran (cor.)	16 55
La Madeleine	17 15
Vaquié	17 20
Sénaillac (cor.)	17 30
Latronquière (cor.)	17 50

Départ de Cahors	10 05
Le Dental	10 10
Croix de Malte	10 10
Le Sers (cor.)	10 20
Terres-Rouges	10 30
Le Mazers	10 40
La Curade	10 50
Bagnac	11 20
Latronquière (cor.)	11 50

Départ de Cahors	5 30
Le Bourg	5 40
Assier	6
Départ d'Assier	7
Livernon	8 10
Grèzes	8 25
Espédaillac	8 40
Quissac	8 55
Cornouiller	9 05
Fontanes	9 15
Goudon	9 30
Labastide	9 40

Départ de Cahors	16 15
Goudon	16 20
Fontanes	16 40
Cornouiller	16 55
Quissac	17 05
Espédaillac	17 15
Grèzes	17 25
Livernon	17 35
Assier	17 45
Départ d'Assier	19 20
Le Bourg	19 40
Lacapele	19 50

Départ de Cahors	16 30
Faycelles	16 50
Bédou	17 10
Gréalou	17 30
Cajarc	18 10
Gailac	18 25
Saint-Jean-de-Laur	18 40
Promilhanes	19
Limogne	19 10
Varaire	19 25
Bach	19 40
Vaylats	19 50
Belmont (près Lal.)	20 10
Puyaroque	20 20
Caussade	20 45

Départ de Cahors	7 15
Puyaroque	7 40
Belmont (près Lal.)	7 50
Vaylats	8 10
Bach	8 20
Varaire	8 35
Limogne	8 50
Promilhanes	9
Saint-Jean-de-Laur	9 20
Gailac	9 35
Cajarc	9 50
Gréalou	10 25
Bédou	10 50
Faycelles	11 10
Figeac	11 30

Départ de Cahors	7 45
Planioles	8 00
Plan de Planioles	8 05
Doullan	8 20
Cardaillac (cor.)	8 40
Prentegarde	8 55
Lascombelles	9 10
St-Colombe	9 15
Ruquyroux (cor.)	9 25
Lavitarelle	9 35
Richour	9 45
St-Méd.-Nicourley	9 55
Laveysière-Gorses	10 20
Lacayolle	10 25
Latronquière (cor.)	10 45

Départ de Cahors	18 00
Lacayolle	18 15
Laveysière-Gorses	18